

La décolonisation est un processus dynamique. Ses progrès sont réguliers et évidents dans les territoires du monde entier. Nous constatons, par exemple, que les Seychelles accèderont à l'indépendance l'an prochain et que les Îles Solomon suivront la même voie peu après.

La Quatrième Commission a été cette année la scène de débats sur certaines des questions les plus épineuses qui restent à résoudre en ce qui concerne des territoires non autonomes. Dans le cas du Territoire des Afars et des Issas, des pétitionnaires et des représentants de mouvements de libération ont fait des déclarations qui révèlent un intérêt nouveau pour l'indépendance. La puissance administrante, la France, a déclaré qu'elle serait disposée à réagir favorablement aux aspirations à l'indépendance si c'est le vœu de la population de ce territoire. Il est également évident que l'accession à l'indépendance ne prendra tout son sens que si l'intégrité territoriale est pleinement respectée par les pays voisins.

La question du Sahara occidental est très délicate, comme l'ont révélé les récentes discussions du Conseil de sécurité à ce sujet. Nous ne croyons pas qu'il soit opportun de faire ici des observations sur les questions qui ont été abordées par le Conseil de sécurité, ni sur les résultats des négociations entre les parties concernées en ce qui a trait à l'article 33 de la Charte. En ce qui concerne la décolonisation, il est évident que l'Assemblée générale des Nations Unies doit maintenir sa position, à savoir que les peuples de tous les territoires non autonomes ont le droit à l'autodétermination conformément à la résolution 1514. Comme le précise l'article 73 de la Charte, il faut que le principal facteur du processus de décolonisation demeure la primauté des intérêts des habitants du territoire.

En ce qui concerne Belize, la délégation du Canada a également l'honneur d'appuyer le droit de ce peuple à l'autodétermination et d'insister sur la nécessité que soient conclues au plus tôt les négociations entre les gouvernements du Royaume-Uni et du Guatemala, afin que les habitants du pays puissent profiter de leur indépendance dans une atmosphère de sécurité et d'amitié avec leurs voisins.

La décolonisation est une noble cause parce qu'elle suppose un objectif encore plus grand, soit celui de la liberté et de la dignité humaine. L'un des principaux motifs de fierté de l'Organisation sera indiscutablement d'avoir participé à ce processus et d'avoir contribué à façonner l'avenir. Nous nous rapprochons du but; raison de plus pour renouveler nos efforts afin de faire triompher la cause de la justice et de la dignité humaine.

---

S/C